

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco, Philippe Morel, Béatrice Hirsch, Michel Forni, Bernhard Riedweg, Jean-François Girardet, André Python, Henry Rappaz, Roger Golay, Thierry Cerutti, Marie-Thérèse Engelberts, Pascal Spuhler et Florian Gander*

*Date de dépôt : 25 janvier 2013*

## **Proposition de motion**

### **pour le maintien de l'éducation à la citoyenneté à l'Ecole de culture générale (ECG)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que dans le cadre d'un remaniement des plans d'études les directions de l'ECG ont prévu de supprimer le cours « civisme et économie » (enseigné aux élèves de 2<sup>e</sup> année) ;
- qu'un cours d'éducation civique joue un rôle particulièrement important dans une ECG, qu'il favorise en particulier l'intégration des élèves dont une proportion importante est issue de l'immigration ;
- que la connaissance des institutions communales, cantonales et fédérales et de leur fonctionnement est indispensable pour de jeunes adultes qui sont en âge et en droit d'exercer leurs responsabilités citoyennes (vote, élection) mais qui ne connaissent pas forcément la culture politique suisse par leur milieu familial ;
- que des notions d'économie sont tout aussi indispensables à la formation des élèves de l'ECG, surtout dans un environnement professionnel très compétitif en particulier pour les jeunes ;
- l'absence de motifs impératifs (règlement fédéral ou cantonal) justifiant la suppression de ce cours « civisme et économie » à l'ECG ;

- que ce cours a fait ses preuves depuis la création de l'École de culture générale, une école qui forme actuellement quelque 4 000 jeunes ;

invite le Conseil d'Etat

- à garantir la pérennité du cours « civisme et économie » dans le plan d'études de l'École de culture générale.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'éducation à la citoyenneté est inscrite dans la loi sur l'instruction publique (article 4), elle est présente sous différentes formes dans l'enseignement secondaire postobligatoire genevois. A l'Ecole de culture générale, cette éducation est particulièrement développée puisqu'elle prend la forme d'un cours de « civisme et économie » pour les élèves de 2<sup>e</sup> année (options arts, communication-information et santé) et d'un cours de « politique et citoyenneté » pour ceux de 3<sup>e</sup> année (option socio-éducative). Ainsi tous les élèves de l'ECG reçoivent actuellement une formation civique, assortie de notions d'économie en 2<sup>e</sup>. La suppression du cours « civisme et économie » prévue par la direction de l'ECG pour la rentrée 2013, priverait de formation citoyenne environ deux tiers des élèves de cette école. Elle créerait en outre une inégalité injustifiée entre les élèves de 2<sup>e</sup> année et leurs camarades de 3<sup>e</sup> qui, eux, continueraient de bénéficier d'un cours dévolu à la citoyenneté.

Dans le cadre de la modification du plan d'études de l'ECG, il est certes prévu que les notions enseignées actuellement dans le cadre du cours « civisme et économie » seront intégrées dans les cours d'histoire et de géographie. L'expérience montre toutefois que, lorsque l'intitulé d'un cours disparaît, le contenu qui y est associé subit à court terme le même sort ; les enseignants (de géographie et d'histoire, dans ce cas) préférant en général privilégier leur propre branche.

Il est à noter que, si ce projet était appliqué, les professeurs de droit, fins connaisseurs des institutions et les enseignants d'économie ne pourront plus enseigner les notions de citoyenneté et d'économie aux élèves, un enseignement confiés alors uniquement aux géographes et historiens. Cette exclusion d'une partie des enseignants qui dispensent le cours actuellement appauvrirait ainsi l'intérêt d'une branche – civisme et économie – interdisciplinaire par définition.

### **Une décision rétrograde**

La décision de la direction des ECG est particulièrement malheureuse, car elle intervient à contre-courant dans une tendance – heureuse – au renforcement de l'éducation à la citoyenneté dans l'école postobligatoire. Ainsi, au collège, les éléments de la citoyenneté ont été intégrés au plan

d'études en 4<sup>e</sup> année, des animations sous forme de débats à l'occasion d'élections et de votations sont systématiquement organisées ainsi que des votes en blanc ; des activités souvent réclamées, voire organisées, par les collégienNEs. Des cours à option consacrés aux institutions et à la politique suisse sont également proposés désormais dans certains collèges.

L'Ecole de commerce est également en attente d'une évolution positive dans ce domaine qui se joue toutefois aussi à l'échelle fédérale. A noter encore que, dans les écoles professionnelles (ex-CEPTA), le civisme est intégré dans le cours de culture générale obligatoire pour tous les apprentiEs. Ce renforcement de l'éducation à la citoyenneté au postobligatoire est d'autant plus nécessaire qu'au cycle d'orientation (CO) la dotation de cet enseignement a été diminuée, passant d'une heure et demie à une heure par semaine. Au CO, la citoyenneté est désormais inscrite au programme de la 9<sup>e</sup> année Harmos (anciennement 7<sup>e</sup> année) à un âge encore éloigné de la majorité civique.

Dans ce contexte, le projet de suppression du civisme à l'ECG apparaît comme un grand bond en arrière, surtout de la part d'une institution – l'Ecole de culture générale – qui peut se targuer d'être actuellement à la pointe dans le domaine de l'enseignement de la citoyenneté.

### **« Civisme et économie » à l'ECG : davantage qu'un simple cours**

Présent dans les programmes dès la création de l'ECG, le cours « économie et civisme » a permis un développement d'activités propres à la citoyenneté et l'économie particulièrement stimulantes pour les élèves et qui dépassent largement le cadre d'un simple (mais nécessaire) apprentissage des institutions et de leur fonctionnement. Ce cours permet aussi de former des citoyens actifs et responsables et de susciter un véritable intérêt pour la chose politique et économique. Ces aptitudes se vérifient notamment par une participation régulière des élèves aux votations, voire par un engagement comme candidatE à une élection. Un bilan gratifiant pour les enseignants qui ont assumé cet enseignement avec enthousiasme jusqu'à ce jour. Concrètement, le cours actuel de « civisme et économie », et les activités hors-cadre que les enseignants organisent, permet notamment :

- de connaître nos institutions et les valeurs attachées à notre démocratie telles que les droits populaires, le fédéralisme, la neutralité, la paix sociale, les droits syndicaux, etc. ;
- de favoriser une meilleure intégration de nos élèves, en particulier de ceux – nombreux – issus de l'immigration, en leur faisant découvrir les particularités du système politique suisse et la culture de notre pays ;

- d’aborder les grands rendez-vous politiques de l’année, élections et votations, et des sujets de société, d’économie, lois, etc. ;
- de donner la possibilité à nos élèves de débattre en classe et aussi d’assister à des débats organisés dans les établissements lors des votations ou des élections ;
- d’aller assister sur place aux séances des Conseils municipaux, du Grand Conseil et des Chambres fédérales ;
- d’intéresser nos élèves à la fois à des sujets de politique nationale, mais aussi internationale, par le biais de l’actualité ;
- de faire de nos élèves des citoyens en mesure de pouvoir prendre des décisions et ainsi d’aller voter, car le droit de vote n’est pas un luxe, mais bien un devoir citoyen, celui de s’impliquer dans la Cité ;
- de lutter contre le sentiment diffus dans notre population que le vote ne sert à rien, que de toute manière les politiques et les décideurs économiques « font ce qu’ils veulent ». En d’autres termes de prévenir l’abstentionnisme chez les jeunes ;
- de demander aux élèves de suivre l’actualité politique et économique par le biais des médias, alors qu’ils ne sont pas habitués à le faire ;
- de les sensibiliser aux notions d’économie politique de base telles que le circuit économique, la loi de l’offre et la demande, l’inflation, etc. ;
- de leur enseigner des éléments d’histoire économique tels que les crises, les cycles économiques ou encore la mondialisation ;
- de leur donner les moyens de suivre l’actualité économique nationale et internationale en lien avec le marché du travail notamment.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, les signataires vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter la présente motion.